



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 19309

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les contributions versées aux collectivités territoriales. Mardi 6 février 2013, M. le ministre a annoncé que le Gouvernement n'excluait pas de majorer l'effort demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques. Ainsi, le Gouvernement envisage de réduire les contributions versées par l'État aux collectivités territoriales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quel sera le montant exact de l'effort supplémentaire qui sera demandé aux collectivités territoriales et sur quelle période.

Texte de la réponse

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoyait une réduction des concours de l'État aux collectivités territoriales de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015. Suite au lancement du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, cette minoration a été portée à 1,5 milliard d'euros en 2014 et en 2015, soit un effort supplémentaire de 750 millions d'euros par an destiné à financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) notamment par une réduction des dépenses publiques de 10 milliards d'euros. Les collectivités locales doivent en effet naturellement participer à cet effort collectif, aux côtés de l'État et des administrations de sécurité sociale. Le montant de leur quote-part au financement du CICE, soit 1,5 milliard d'euros sur deux ans, équivaut toutefois à seulement 15 % des 10 milliards d'euros de réduction des dépenses consécutives au lancement du pacte, alors que les concours aux collectivités territoriales représentent 21 % des dépenses de l'État. En outre, les modalités de mise en oeuvre de cette réduction des concours de l'État seront définies dans une démarche de concertation et de dialogue. Ainsi, le Premier ministre a réuni les parlementaires et les représentants des associations d'élus locaux le 12 mars 2013 pour définir une méthode de travail et un calendrier de concertation. Des groupes de travail ont été constitués au sein du comité des finances locales afin de faire des propositions et préparer une nouvelle réunion avec le Premier ministre fin juin.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19309

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2035

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6400